

Marc Lemay

Député fédéral

Circonscription
Abitibi-Témiscamingue



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux

Dépôt, par Marc Lemay en Chambre des communes, de trois pétitions.

Rouyn-Noranda, le 21 octobre 2009 – Lundi dernier, 19 octobre, le député d'Abitibi-Témiscamingue, **Marc Lemay**, a fait le dépôt en Chambre des communes de trois pétitions portant sur la fermeture des bureaux de poste ruraux.

Les documents, signés par plus d'une centaine de citoyennes et citoyens de Beaudry, Cloutier et Rollet demandent dans un premier temps que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux soit maintenu et, dans un deuxième temps, que la Société Canadienne des Postes maintienne, rehausse et améliore les services postaux.

Rappelons que selon les recommandations récentes du Rapport du Comité de consultation ayant procédé à un examen stratégique de la Société canadienne des Postes, le moratoire, institué par le gouvernement libéral de Jean Chrétien en 1994, devrait être révisé afin de permettre davantage de souplesse au gouvernement et à Postes Canada. Les recommandations portent entre autres sur la mise en place d'un nouveau mécanisme pour remplacer l'actuel moratoire. Ce que les citoyens craignent c'est que la fin du moratoire n'entraîne la fermeture de nombreux bureaux de postes au Canada dont possiblement 800 au Québec seulement.

L'autre crainte majeure des citoyens est la réduction des services de Postes Canada, par exemple la livraison du courrier qui pourrait être effectuée aux deux jours uniquement et l'augmentation des tarifs.

- 30 -

Source : Nicole Côté, adjointe de Marc Lemay
Téléphone: (819) 762-3733 / 1-800-567-6433
Télécopie: (819) 762-8732 / 1-888-568-8732
Courriel : lemaym1@parl.gc.ca